Nous pouvons définir le processus de gestion des risques dans l'entreprise en quatre principaux axes à savoir : a) L'identification des risques : Le risque peut être défini comme "tout péril mettant en danger les actifs présents ou à venir d'une société ". La notion de risque, met en relief également le concept d'incertitude. L'identification des risques consiste à établir le relevé exact dans le temps et l'espace de tous les risques encourus par l'entreprise. L'identification revient donc à dresser une check list de tous les risques avec une échelle de gravité. Cette identification est en fait une analyse des risques d'entreprise. Ces derniers sont de deux types : – Les risques spéculatifs : qui font partie intégrante de l'organisation de l'entreprise et de sa gestion. Ils sont connus d'avance, analysés et acceptés. Ex : du lancement d'un nouveau produit de placements financiers, changement de fournisseurs, d'embauche d'un cadre de haut niveau etc. Ces risques ne sont pas concernés par le présent chapitre. –Les risques purs ou aléatoires : ce sont par contre les accidents fortuits qui surviennent d'une manière involontaire et inopinée. Ils peuvent être instantanés, ou progressifs. Ces risques sont généralement néfastes pour l'entreprise et peuvent à la limite mettre sa survie en danger. Leur cause peut être extérieure ou relever directement de la nature de l'activité et de sa nature – 20 – Ces risques peuvent être classés comme suit : – Les sinistres de patrimoine et qui ne touchent que les biens de l'entreprise. L'origine de ces sinistres peut avoir un caractère : soit accidentel : incendie, explosion, écroulement, dégâts des eaux, bris de machines, effondrement, dommages électriques ; soit naturel : tremblement de terre, inondation, tempête...etc. – Les sinistres de personnes touchant les membres de l'entreprise: accident de travail, maladie professionnelle – Les sinistres de responsabilité qui ne touchent pas l'entreprise directement mais plutôt affectent sa responsabilité vis à vis des tiers : la garantie de la qualité du produit vendu, la responsabilité civile, la Pollution ...etc. – Les sinistres du fait des tiers : les conséquences d'explosion, les conséquences d'incendie ou pollution par propagation (en provenance du voisinage), la collision par véhicules, chute d'avions, carence de fournisseurs, risque du change, vol, sabotage, ...etc. – Les sinistres très graves pour lesquels l'entreprise n'a aucune possibilité d'action : les risques de guerre et les risques technologiques majeurs. Il est à noter que l'assureur ne couvrira que les risques aléatoires et laissera les risques spéculatifs à la charge de l'assuré. b) L'évaluation des Risques : Une fois l'identification des risques dans l'entreprise faite, il est nécessaire de procéder à leur évaluation. Les considérations logiques de base de cette évaluation reposent sur l'impact des pertes ou des dommages causés par un sinistre. Cet impact est déterminé par deux paramètres : ¾ La fréquence des sinistres : c'est le rapport entre le nombre d'événements et l'unité de temps. ¾ La gravité des sinistres : elle correspond à la valeur de la perte (exprimée en monnaie) résultant d'un sinistre après la réparation ou la remise en état final. La détermination de la gravité d'un sinistre suppose l'établissement d'une échelle de gravité : * Faible : il est suffisant d'adapter l'activité de l'entreprise à la situation créée par le sinistre * Moyenne : la perte subie par l'entreprise, causée aux biens mobiliers et immobiliers ou causée par une interruption de l'activité de l'entreprise, est significative. * Forte : La destruction possible de l'ensemble du système assujettie d'une période d'interruption ,plus ou moins prolongée, de l'activité. Le chiffrage et l'évaluation des pertes après un sinistre fait appel au sinistre maximum possible (SMP). Ce paramètre recense la valeur des équipements, installations diverses, stocks, ...etc. situés dans un périmètre atteint par un sinistre, et dont les possibilités de transmission ou d'extension aux installations voisines sont

Summarized by © lakhasly.com

considérées comme impossibles pour des raisons d'éloignement ou de séparation physique. L'évaluation des risques repose sur une analyse objective des risques en passant par trois stades importants : 1/ Définition de la cause 2/ Définition du risque 3/ Définition de l'impact et conséquences du risque. Il est évident que tout risque est causé par un certain nombre de facteurs causant un impact dont l'importance et la gravité dépendent de l'ampleur du risque. Afin de mieux illustrer la notion d'évaluation des risques, nous donnerons ci-dessous trois exemples dans différents secteurs d'activité : - 21 - Exemple 1 : L'industrie chimique et pétrolière L'estimation du SMP : représente l'évaluation d'un sinistre potentiel que provoquerait le mélange gazeux le plus important envisageable : c'est l'évaluation des dégâts matériels provoqués par l'explosion elle même et ses conséquences telles que les fuites de produits. L'estimation part des questions suivantes : - Quelle est l'explosion maximale envisageable dans l'usine étudiée ? - Quelles peuvent être les conséquences suite à cette explosion ? Afin de répondre à ces questions, il est nécessaire de passer par les étapes suivantes : - Déterminer les origines possibles d'un mélange gazeux - Evaluer son importance - Estimer les dégâts possibles causés Ces trois étapes sont déterminées par la quantité maximale de produit inflammable et explosif libérée et d'en évaluer la potentialité destructrice. La connaissance de cette dernière permet enfin de tracer un cercle dans lequel l'explosion serait circonscrite. Par ailleurs, il serait nécessaire de connaître le degré de concentration des équipements et marchandises à l'intérieur de ce cercle afin de déterminer cette estimation. En d'autres termes, le SMP est un pourcentage de la valeur de l'usine qui sera détruit suite à un sinistre en l'absence de toute intervention matérielle ou de sauvetage humain. Exemple 2 : Magasins de stockage Le SMP dans ce genre d'activité peut être déterminé à travers les paramètres suivants : - L'évolution du pouvoir calorifique avec la hauteur des piles de marchandises - La transmission du feu par rayonnement ou effondrement. - Les risques liés aux moyens de manutention : les chariots élévateurs, les zones d'emballage. Exemple 3 : L'outil informatique dans une banque L'évaluation du risque informatique suite à un sinistre fait appel à la combinaison de deux facteurs à savoir l'impact et la potentialité en leur adjoignant des facteurs poids afin de situer l'importance du traitement du sinistre. c) Le contrôle des risques : A chaque type d'activité correspond un ou plusieurs risques potentiels. Il convient donc de les contrôler et d'en atténuer leur ampleur par l'utilisation de moyens de prévention et de lutte contre le péril d) Le financement du risque : L'étude de financement du risque passera par l'analyse de la notion de coût du risque (CR). Le coût du risque comprend: - Le budget de sécurité (frais de gardiennage, équipements de sécurité) - Le budget de protection - Le budget de prévention - 22 - - Le budget assurance (Primes + franchises restantes à la charge de l'entreprise + du personnel en charge des assurances) L'équation suivante : CS = CR + V CS : Le coût du sinistre V : La variabilité Si le risque est totalement garanti, la variabilité est nulle (V = 0) Si par contre le risque n'est pas garanti, le coût du sinistre est égal à la variabilité (CS = V) L'optimisation de la gestion du risque revient donc à réduire au maximum le coût du risque afin de le maintenir au niveau le plus bas. La conséquence immédiate de ce raisonnement conduit à la constatation suivante : une gestion inefficace entraîne nécessairement un coût du risque égal au coût du sinistre. Ce dernier est supporté en totalité par l'entreprise en fin de compte. Le coût du sinistre étant la somme de toutes les dépenses nécessaires pour remettre l'entreprise dans sa situation normale antécédente au sinistre. On pense généralement au coût relatif au

Summarized by © lakhasly.com

préjudice direct. Il existe néanmoins d'autres types de préjudices tout aussi importants à savoir le préjudice consécutif et le préjudice indirect : – Le préjudice direct représente le coût d'acquisition d'un matériel de remplacement identique, de restauration des locaux, de remplacement de matières premières et/ou de marchandises endommagées. Ce préjudice direct peut représenter aussi l'indemnisation payée à un tiers lésé suite à une faute professionnelle ou dans le cadre de la responsabilité civile vis à vis des tiers. – Le préjudice consécutif représente les coûts suivants : * Le manque à gagner de l'entreprise pendant les réparations de matériels et/ou la restauration des locaux. * Les frais engagés pour la mise en place d'installations provisoires. * Le coût de vérification des matériels soupçonnés défectueux. – Le préjudice indirect est représenté par les dommages immatériels et difficiles à chiffrer tels que la perte de clientèle, la perte de place sur le marché, ...etc. Il va de soi que la solvabilité d'une entreprise est déterminée par sa capacité à financer un besoin complémentaire d'actif, de trésorerie et de fonds de roulement. Pour cette raison, il est nécessaire de prendre en compte, lors des calculs financiers, toutes les conséquences que peut engendrer un sinistre à savoir la perte d'actif ainsi que la perte de confiance des partenaires financiers et commerciaux.

Summarized by © lakhasly.com